

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations - Unies
Et des autres Organisations
Internationales à Genève**



المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

Vérifier au prononcé

104^{ème} Session de la Conférence Internationale du Travail,

Genève , 4 juin 2015

**Allocution de Son Excellence le Ministre du Travail,
Chargé de la Réforme de l'Administration, Monsieur
Abdi Houssein Ahmed**



- Excellence Monsieur le Directeur Général de l'O.I.T,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres des Pays Membres de l'O.I.T,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Employeurs,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Travailleurs,
- Distingues delegates
- Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi, que d'être là aujourd'hui avec vous, pour la 3^{ème} fois et en profite pour remercier vivement, le Directeur Général de l'O.I.T, notre collègue M.Guy Ryder, pour avoir permis cela.

Je profite de l'opportunité qui m'est ainsi donnée, pour saluer les efforts déployés par le Directeur Général et son équipe, pour leur engagement à relever les défis actuels du marché du travail et pour avoir fait, du travail décent, un objectif stratégique commun de développement.

En effet, ce thème-ordre du jour, choisi pour cette 104^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail « construire l'avenir avec le travail décent », est en parfaite adéquation avec les politiques mises en œuvre par les Etats membres, **pour lutter contre la pauvreté et son corollaire, l'exclusion sociale**, puisque c'est uniquement en lui garantissant l'accès à un travail décent, que l'individu échappe aux dérives et s'intègre socialement, en devenant un citoyen responsable, maître de son destin.

Mesdames et Messieurs,

Depuis notre dernière conférence de juin 2014, la République de Djibouti a réalisé un certain nombre d'actions notables, qui illustrent ses ambitions, pour la promotion d'un travail décent.

- Ainsi, elle est à jour avec les recommandations et exigences du département des normes de l'O.I.T. et a élaboré, puis communiqué, tous les rapports, relatifs aux conventions internationales.
- Le 21 septembre 2014, la Politique Nationale de l'Emploi, pour la période 2014-2024 et son Plan d'Action Opérationnel quinquennal 2014-2018, furent adoptés par décret n°2014-258/PR/MTRA.

Cette PNE, dotée d'un cadre institutionnel, va non seulement soutenir et promouvoir un travail décent et productif, conformément aux recommandations de l'O.I.T, mais aussi, permettre à la République de Djibouti, de disposer au sein de la communauté internationale, d'un cadre de référence cohérent, faisant apparaître les programmes prioritaires mis en œuvre pour réduire le chômage, et d'être en phase, avec les déclarations, résolutions et conventions, adoptées par les instances régionales et internationales, en matière de l'emploi.

Les documents de la Politique Nationale de l'Emploi et son plan d'action opérationnels, validés et déclinés en programmes, sont disponibles auprès des différents départements de l'O.I.T.

- Mise en place le 05 février 2014, l'Assurance Maladie Universelle(AMU), basée sur la solidarité nationale et donc, instituant l'égalité d'accès aux soins à tous les citoyens, est entrée dans sa phase d'ouverture des droits, dès le lancement de ses activités, par le Président de la République, son excellence M. Ismail Omar Guelleh, le 21 décembre 2014. Ainsi, depuis février 2015, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale(CNSS), notre institution de protection sociale, a pris en charge les assujettis au système AMU.

Pour accompagner l'AMU, le gouvernement a fourni un effort budgétaire important, pour mettre en place des programmes de filets sociaux, exécutés par des agences publiques, à l'endroit des groupes les plus vulnérables.

- La Réforme de l'Administration, fondée sur la recherche permanente de l'efficacité, dans la délivrance du service public au citoyen, a enregistré des avancées considérables.

Une carte de formations, qui se poursuivront jusqu'en 2017, destinée aux agents de l'Etat, est actuellement délivrée par l'Institut National de l'Administration Publique(INAP).

- Un décret, mettant en place la pension proportionnelle, qui faisait défaut à l'assuré justifiant de 55 ans d'âge minimum et réunissant 25 ans de cotisations ou, 20 ans, lorsqu'il s'agit de femmes mariées, mère de famille, a été adopté.

- L'Observatoire Nationale de l'Emploi et des Qualifications, qui est aussi une recommandation de l'O.I.T, pour la maîtrise du système d'information du marché du travail, a été mis en place. Le décret l'instituant est en cours d'adoption.

Mesdames et Messieurs,

Enfin, pour terminer, je voudrais réitérer l'engagement de mon pays à poursuivre les objectifs de l'O.I.T et à faire, du travail décent, un enjeu de développement humain. Ce défi, vous l'avez vu, est au cœur des priorités de l'action du Gouvernement.

La République de Djibouti, récemment, à travers l'accueil de plusieurs milliers de réfugiés yéménites, fuyant les combats, se veut comme un îlot de stabilité et de paix, dans une région secouée par des crises politiques et des conflits.

Je vous remercie de votre attention.